



ROYAUME DU MAROC



**Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime
du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Secrétariat d'Etat chargé de la Pêche Maritime**

Atelier de la COMHAFAT

**« Vers la mise en œuvre effective, de l'Accord relatif aux mesures du
ressort de l'Etat du port (AMREP) visant à prévenir, contrecarrer et
éliminer la pêche illicite non déclarée et non réglementée"(INN) »**

**Mise en œuvre de l'Accord relatif aux Mesures du Ressort de l'Etat du Port
au Royaume du Maroc**

Rabat, le 23 Juin 2025

Direction du Contrôle des Activités de la Pêche Maritime

Contenu

01

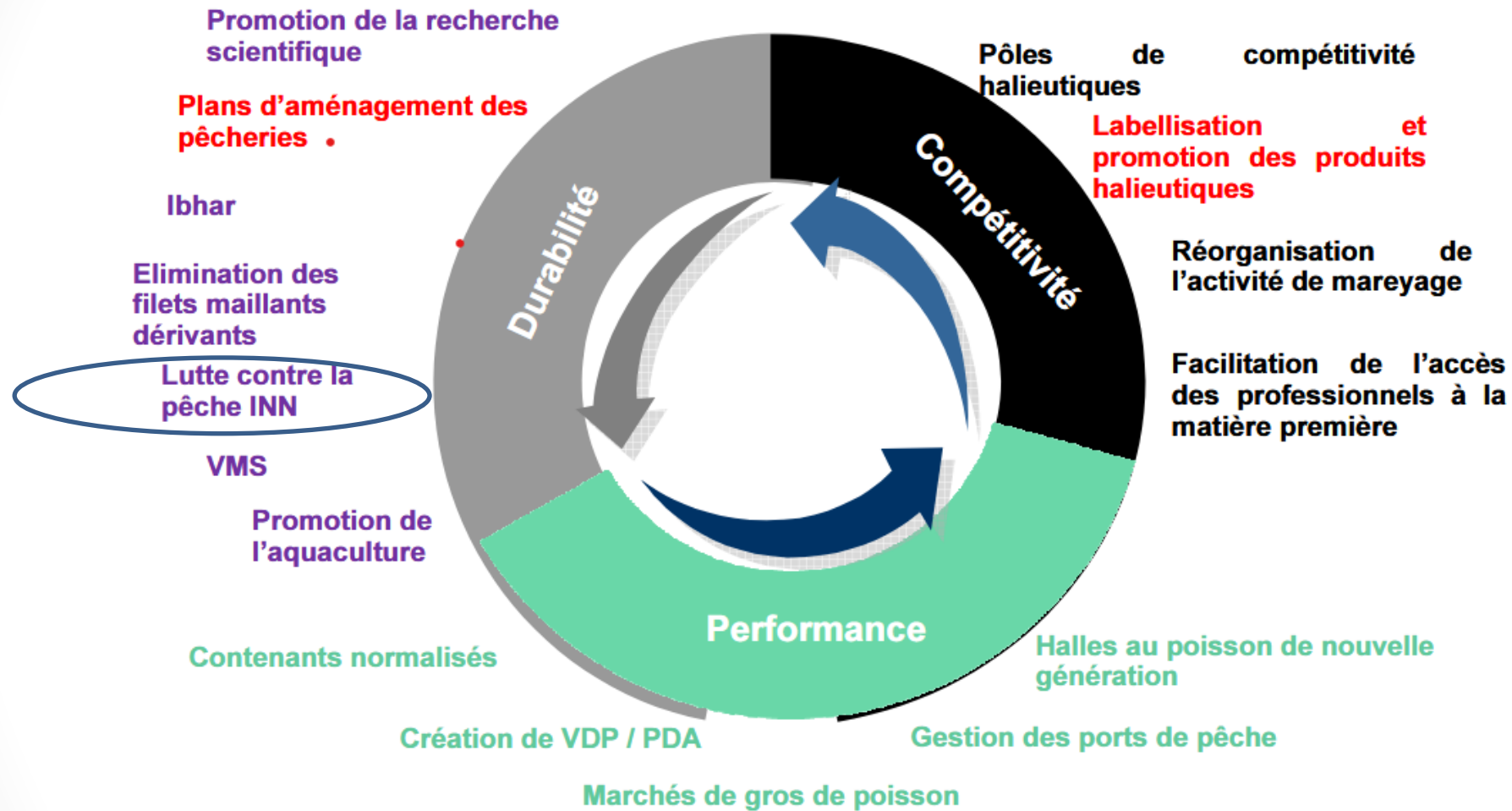
02

03

La lutte contre la pêche INN au MAROC

-Stratégie HALIEUTIS-

La lutte contre la pêche illégale non déclarée et non réglementée



16 projets stratégiques

50 mesures

112 actions

La lutte contre la pêche illégale non déclarée et non réglementée (1/2)

Le Maroc dans sa stratégie HALIEUTIS accorde une importance majeure à la prévention et la lutte contre la pêche INN. En effet, le Secrétariat d'Etat chargé de la pêche maritime a mis en œuvre une série de mesures pour renforcer le contrôle des activités de la pêche maritime en vue de lutter efficacement contre la pêche INN.

Parmi les mesures mises en œuvre nous citons notamment:

L'instauration d'instruments juridiques visant la lutte contre la pêche INN: publication en 2014 de la loi n°15-12 relative à la prévention et la lutte contre la pêche INN.

Ce texte vise à :

- fixer les mesures destinées à garantir que les produits halieutiques commercialisés au Maroc ne sont pas issus de la pêche INN (obligation du certificat attestant que les produits halieutiques exportés ou importés ne sont pas issus de la pêche INN);
- établir un système de documentation des captures ;
- instaurer les mesures du ressort de l'Etat du port.

La surveillance des navires de pêche par satellite.

- La flotte nationale de pêche côtière et hauturière est désormais équipée de Dispositif de Positionnement et de Localisation (DPL) à bord.
- Le Secrétariat d'Etat s'est doté d'un Centre national de surveillance des navires de pêche. Ce centre utilise la technique (Vessel Monitoring System) qui compte parmi les techniques avancées utilisées dans le contrôle des activités de la pêche maritime en mer.

La lutte contre la pêche illégale non déclarée et non réglementée (2/2)

L'instauration de la certification de captures pour permettre de lutter contre le circuit informel

L'instauration de la certification de captures pour permettre de lutter contre le circuit informel, d'assurer une traçabilité pour le suivi des captures tout au long de la chaîne de valeur.

La mise en place d'un système informatisé qui permet l'enregistrement des différents actes de la procédure de certification des captures depuis l'amont jusqu'à l'export.

L'instauration d'un Plan national de contrôle (PNC) des activités de la pêche maritime

Le PNC porte des méthodologies et des procédures opérationnelles en vue d'harmoniser, de planifier, d'exécuter ledit contrôle et de permettre le suivi efficace des résultats ainsi que l'audit et l'évaluation réguliers du système.

La création d'une entité chargée de la coordination en matière de lutte contre la pêche INN

Création de la Direction du Contrôle des Activités de la Pêche Maritime en 2016.

Mise en œuvre de l'Accord relatif aux Mesures du Ressort de l'Etat du Port au Maroc

Mise en œuvre de l'AMREP : étapes marquantes et jalons clés

2022

- Le Royaume du Maroc a adhéré à l'Accord PSMA en Avril 2022.
- Les points de contact nationaux ainsi que les ports désignés ont été publiés dans le site dédié à cet effet.

2023

Le Dahir n° 1-15-124 portant publication dudit Accord a été promulgué en février 2023

2024

- L'instauration d'une procédure de mise en œuvre des dispositions de l'Accord au Maroc.
- Accueil de la deuxième réunion de coordination régionale Afrique - moyen orient à Casablanca en Mai 2024.

2025

- Atelier technique sur l'AMREP (FAO/SECMP)
- Actualisation et mise à jour de la procédure de mise en œuvre de l'Accord .
- L'élargissement de la liste des ports marocains auxquels les navires étrangers peuvent demander l'accès
- Utilisation du GIES pour transmission des rapports d'inspection.

***Merci pour votre
attention***





ROYAUME DU MAROC



**Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime
du Développement Rural et des Eaux et Forêts
Secrétariat d'Etat chargé de la Pêche Maritime**

Atelier de la COMHAFAT

**« Vers la mise en œuvre effective, de l'Accord relatif aux mesures du
ressort de l'Etat du port (AMREP) visant à prévenir, contrecarrer et
éliminer la pêche illicite non déclarée et non réglementée"(INN) »**

**Mise en œuvre de l'Accord relatif aux Mesures du Ressort de l'Etat du Port
au Royaume du Maroc**

Rabat, le 23 Juin 2025

Direction du Contrôle des Activités de la Pêche Maritime